

LES PLAFONDS DE RESSOURCES 2018 POUR L'ACCES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Catégorie de ménages (1)	Plafonds de ressources 2018		
	Prêt locatif aidé d'intégration PLA I	Prêt locatif à usage social PLUS	Prêt locatif social PLS
1	11 167	20 304	26 395
2	16 270	27 114	35 248
3	19 565	32 607	42 389
4	21 769	39 364	51 173
5	25 470	46 308	60 200
6	28 704	52 189	67 846
Par personne supplémentaire	3 202	5 821	7 567

(1) Les catégories de ménages correspondent au nombre de personnes composant le ménage. Toutefois, une personne seule ayant au moins une personne à charges compte pour deux (c'est à dire un ménage de catégorie 3 ou plus selon le nombre de personnes à charge). Les jeunes ménages sans enfant n'ayant pas plus de 55 ans à eux deux comptent pour trois.

Ces plafonds sont à comparer avec la somme des revenus fiscaux de référence des personnes composant le ménage requérant au titre de l'année 2016 (Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016).